

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 19/03/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 13/03/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quorum atteint

#### Présents (16) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

#### Absents représentés (3) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Patricia BELKADI
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Pascale GRIPON
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Anne-Marie DELOBEL

### DELIBERATION D2025-21 – DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO – GENERATION VELO – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été initié par le Comité interministériel de la sécurité routière en janvier 2018 avant de devenir un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives du Premier Ministre en septembre 2018. Il prévoit un apprentissage en 3 étapes ou 3 « blocs » : 1. Savoir pédaler ; 2. Savoir Circuler ; 3. Savoir rouler à vélo.

Grâce à un cycle de 10 heures de formation minimum, le Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo.

Cette formation encadrée se découpe en trois blocs d'apprentissage visant à permettre aux enfants d'acquérir les compétences pour se déplacer en sécurité sur la voie publique.

Le Savoir Rouler à Vélo a été lancé en avril 2019 dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives initié par le Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France. Ce dispositif est piloté par le ministère des Sports, en lien avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, des Transports ainsi que la Délégation à la sécurité routière.

La prise en charge de l'état par le biais de Génération Vélo pour l'année 2024-25 est de 4000€.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- de solliciter une subvention auprès de l'état dans le cadre de Génération Vélo à hauteur de 4000 € afin de financer le dispositif Savoir Rouler à Vélo.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires.

#### LE CONSEIL :

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

